



AD MAJOREM PROPRIAM GLORIAM

EMPIRE DE LA BASSE CHESNAIE

Décret Impérial N°2012-26 du 13 Octobre 2012

Vu la Constitution du 2 décembre 1996 et notamment son article 41,

Considérant qu'il convient de nommer un représentant de l'Empire pour la Belgique (EUROPE),

Â

Nous, Empereur de la Basse Chesnaie, Roi des Glénon, par la grâce de Dieu, d'écrite et d'écritons :

Â

Article Premier :

Â

M. Benoît BAUFAYS, Commandant de l'OEI, est nommé Consul de Belgique en Europe.

Â

Article 2

Â

Le consulat de BELGIQUE est implanté dans la ville de CEROUX (1341).

Â

Article 3

Â

Le Consul de Belgique, reprÃ©sente lâ€™Empire sur ce territoire Ã©tranger et est habilitÃ© Ã lier toutes relations diplomatiques utiles avec les autoritÃ©s de BELGIQUE.

Â

Frank-Marc Ier

Imperator et Rex